



# Le congé parental : pour chaque enfant

## Le congé parental ne devrait pas exclure des nourrissons

Chaque enfant devrait bénéficier de temps protégé avec des parents qui disposent d'un revenu suffisant pour lui offrir le meilleur départ possible dans la vie. Nous pouvons atteindre cet objectif en garantissant un accès complet et équitable au système de congés parentaux du Canada – pour chaque enfant.

Les premiers moments comptent et dépendent d'un soutien politique inclusif et adéquat « adapté aux familles », notamment des prestations de revenu, des services de garde d'enfants et des congés parentaux. Pourtant, **près d'un nourrisson sur trois est privé de temps protégé et rémunéré avec son parent ou son prestataire de soins principal** à un moment crucial de sa vie. Environ une nouvelle mère sur trois n'a pas droit aux prestations de congé parental.

Le congé parental est une politique régressive qui amplifie les inégalités. Les prestations sont plus susceptibles d'aller aux personnes qui gagnent un salaire plus élevé. Elles sont moins souvent accordées aux parents plus jeunes, autochtones ou de groupes racialisés. Le Canada accuse un important retard par rapport aux normes internationales en matière de congé parental. Vingt-neuf pays à revenu élevé investissent davantage pour offrir des congés parentaux plus inclusifs et mieux rémunérés.

Le coût des soins pour un nouveau-né est élevé, à un moment où les parents ont tendance à disposer de revenus plus faibles et d'une moins grande sécurité d'emploi. Les nourrissons sont plus exposés à la pauvreté et aux privations au cours des premiers mois de leur vie, qui sont aussi les plus critiques.

# Il est temps

**Il est temps de veiller à ce que chaque nourrisson soit inclus dans un système de congés parentaux qui lui procure un bon départ, à la période de sa vie où il est le plus vulnérable.**

## **Il est temps de garantir aux nouveau-nés une protection sociale et des soins suffisants :**

**1. Garantir à chaque nouveau-né au moins six mois de temps protégé et rémunéré adéquatement avec un parent ou un prestataire de soins principal,** indépendamment de la situation d'emploi, du statut parental ou de la citoyenneté de la personne qui s'occupe de lui.

### **2. Augmenter la rémunération des congés parentaux en fonction des normes internationales.**

La rémunération d'un congé parental doit être suffisamment élevée pour rendre abordable le fait de prendre du temps avec un nouveau-né, et pour prévenir la pauvreté au cours des premiers mois de la vie, qui sont aussi les plus déterminants.

## **Le temps de l'inclusion**

Environ 30 % des femmes ne sont pas admissibles aux prestations de congé parental en raison de la nature de leur emploi ou de l'absence d'emploi. Pour les femmes autochtones, ce taux est de 40 %. Les femmes dont les revenus sont plus élevés ont plus de chances de pouvoir demander un congé parental et de prendre plus de six mois de congé, afin que leurs enfants en tirent le plus grand bénéfice.

Seulement 50 pour cent des familles dont le revenu annuel est inférieur à 20 000 \$ reçoivent des prestations de congé parental, comparativement à plus de 80 pour cent des familles dont le revenu est supérieur à 60 000 \$. La politique relative aux congés parentaux est plus susceptible d'exclure les enfants dont les parents sont sans emploi, sous-employés, ou des travailleurs occupant des emplois précaires ou non réglementés, des étudiants ou de jeunes parents. Elle exclut aussi les parents qui ne gagnent tout simplement pas suffisamment pour prendre un congé au taux de remplacement du salaire prévu par le programme.

## **Le temps d'un revenu suffisant**

La durée du congé parental dépend de la rémunération de ce dernier. Cette rémunération doit être suffisamment élevée pour éviter que les familles ne tombent dans la pauvreté. Cela est particulièrement vrai au cours de la période cruciale des premiers mois de la vie d'un enfant, où la prévalence de la pauvreté au Canada est pourtant élevée et quand les enfants sont les plus vulnérables. Les prestations fédérales de congé parental ne remplacent qu'environ la moitié des revenus hebdomadaires pendant une période maximale de 12 mois; ces prestations tombent à un tiers pour un congé prolongé (de 12 à 18 mois).

Le Canada accuse un retard important par rapport aux normes internationales. Parmi les pays à revenu élevé, 29 offraient des prestations plus généreuses que le Canada. La Convention sur la maternité de l'Organisation internationale du Travail et la Commission européenne ont établi à deux tiers du revenu la rémunération minimale de remplacement pour un congé parental. Le taux de rémunération devrait, de concert avec les prestations de revenu pour enfants, assurer un « revenu garanti pour les nourrissons » avec un montant de base qui soit, au minimum, aligné sur le revenu familial médian ou le salaire moyen. Les parents salariés devraient recevoir 100 % de leur revenu (jusqu'à concurrence d'un montant maximal) pendant les six premiers mois du congé parental.

## **Le temps des soins suffisants**

Veiller à ce que les parents aient les moyens de prendre suffisamment de temps pour s'occuper d'un nouveau-né est une façon rentable de promouvoir la santé des enfants et des familles. Un congé parental de six mois est associé à un grand nombre de bienfaits pour la santé physique et mentale et le développement des enfants, ainsi que pour les parents.

Il est temps d'accélérer le rythme des progrès politiques. Il est temps d'agir sur la base de preuves irréfutables et de traduire nos connaissances sur le développement de la petite enfance en politiques qui soutiennent les familles et les enfants.

Investir dans les enfants dès le début de leur vie est la chose à faire. C'est la chose intelligente à faire. Il est temps d'en faire davantage.

**Il est temps de rendre un congé parental adéquatement rémunéré accessible à toutes les familles.**